

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le onze décembre

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2018

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DÉROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric : Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. de MEAUX Emmanuel, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme GOUBEAU Ghislaine a donné pouvoir à Mme GEFFROY Marie-Jeanne

ABSENTS (sans pouvoir) : M. ALBORGHETTI Francis.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : M. BLANCHON Gilbert, correspondant du Progrès.

Madame DELATTRE-QUENEY Delphine est arrivée en retard, elle n'a pas pris part à l'approbation du compte-rendu du 13 novembre 2018 et n'a pas pris part au vote du dossier concernant le budget communal.

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. PAGANO François

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 NOVEMBRE 2018
- BUDGET COMMUNAL : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- PROJET DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS
- LOGEMENT COMMUNAL « studio - 13 impasse de la mairie »
- DIVERS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu du 13 novembre 2018.

Mme GEFFROY Marie-Jeanne demande la correction suivante en page 14 :

1- INTERCOMMUNALITE

CCBPD - Journée de l'enfance : supprimer le thème indiqué « Les écrans », l'assemblée à l'unanimité, valide la correction demandée et approuve le compte-rendu corrigé.

BUDGET COMMUNAL : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Délibération 2018/60

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente dans le cadre des opérations suivantes : « construction groupe scolaire » et « aménagement du centre Bourg », le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018, à savoir :

<u>Opération 100 « construction d'un groupe scolaire » :</u>	689 800 €
<u>Opération 101 « aménagement du centre bourg » :</u>	35 000 €
<u>Compte 4581220118 « opération sous mandat » :</u>	75 000 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

Arrivée de Mme DELATTRE-QUENEY Delphine

PROJET DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

La parole est donnée à Mme GEFROY Marie-Jeanne. Elle rappelle les doléances des habitants du quartier « Montessuy », au sujet d'une soixantaine de chats qu'ils considèrent « errants », et qui viennent se réfugier dans leurs propriétés afin de trouver de la nourriture. Mme GEFROY dit que jusqu'à maintenant la S.P.A. interrogée sur cet état de fait, confirmait qu'à partir du moment où l'animal est nourri, il n'est pas considéré abandonné et ne peut donc pas intervenir pour les capturer. Inquiets par la prolifération des chats dans ce quartier ; les administrés ont donc fait appel aux élus et à l'Association « agenda 21 » pour évoquer l'idée d'une stérilisation de tous ces animaux. Elle fait part que Mme APOLLON Christine s'est proposé pour travailler sur ce projet afin d'obtenir un soutien financier de la SPA et explique les différents échanges qu'elle a eus avec la Société Protectrice des Animaux qui ont abouti vers un projet de partenariat.

- a. Prise en charge : mâle 35 euros, femelle 50 euros, gestantes 70 euros.
- b. Après négociation, la SPA accepte de prendre à sa charge la moitié des stérilisations (donc 50 % des stérilisations gratuites, 50 % sur la base des remboursements ci-dessus).

Monsieur le Maire s'interroge et dit que cet accord n'est pas gagné d'avance. Si cette action devait aboutir, elle devra s'accompagner d'une prise de conscience du problème par l'ensemble des Marcillois car la commune ne pourra pas compenser cette irresponsabilité toutes les années ; ce qui serait parfaitement anormal.

Monsieur le Maire dit aux élus d'attendre le courrier de la SPA confirmant leur prise en charge avant de délibérer et dit que ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

LOGEMENT COMMUNAL « studio 13 impasse de la mairie »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la dédite du locataire au 31 décembre 2018 et dit qu'un état des lieux de sortie reste à planifier. Les élus demandent à Monsieur le Maire de contacter l'agence Century 21 pour assurer l'état des lieux de sortie. Il demande à M. BLANCHON de faire le point si une remise en état du studio sera nécessaire avant de le remettre à nouveau en location.

DIVERS

* RECOURS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE 17 0 0026 SEMCODA

Monsieur le Maire dit que depuis le 6 décembre, l'instruction du dossier est clôturée et que l'audience au Tribunal Administratif est prévue en janvier prochain malgré une divergence de vue entre le maître d'œuvre et les juristes. SEMCODA a remis le 4 décembre dernier, un permis modificatif de SEMCODA pour les travaux suivants :

- Modification des façades ouest principalement,
- Alignement complet des bâtiments A, B et C sur la voie,
- Transformation d'un des locaux non affectés du bâtiment D en un 19^{ème} logement,
- Modification de la pente accès au parking sous-terrain (5 mètres à 1% au niveau de l'accroche de la voirie).

Ce dossier a été transmis à la Communauté de Communes pour être instruit par ses services.

* PENAP

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus, les conclusions du commissaire-enquêteur sur le projet de création d'une PENAP et de la formulation de son avis favorable assorti de trois réserves :

- *Le périmètre de protection de « Les Chères » sera revu pour assurer avec pérennité le corridor écologique recensé par le SRCE au sud de la commune et la protection en centre bourg sera réétudié ;*
- *Le périmètre de protection sur Anse et Lachassagne sera revu pour atteindre l'objectif de protection des espaces naturels et agricoles en intégrant certains enjeux identifiés au Document d'Orientations Générales du SCOT : coteaux à ne pas franchir, corridor écologique de l'Azergues, périmètre de protection des captages, situés en zone A ou N au Plan Local d'Urbanisme,*
- *le périmètre de protection de Chasselay sera revu en analysant chaque situation pour intégrer des terrains supplémentaires exploités en maraîchage ou en vergers, des terrains supplémentaires disposant de l'irrigation et des sièges sociaux agricoles situés en zone A ou N au Plan Local d'Urbanisme.*

Concernant MARCILLY D'AZERGUES il a considéré que le périmètre de protection est réduit mais que les intérêts sont plus limités que sur d'autres communes.

A ce jour, Monsieur le Maire dit ne pas confirmer la création d'une PENAP et souligne que si les réserves ne sont pas levées au 31 décembre 2018, la décision d'un retour au PIG reste envisageable.

* SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS : ENQUÊTE PUBLIQUE
MODIFICATION N° 02 DU SCOT DU 03/12/2018 DU 08/01/2019

Monsieur le maire dit avoir reçu l'arrêté n° 2018/028 prescrivant l'enquête publique sur le projet arrêté du schéma de cohérence territoriale Beaujolais du 31 août 2018 et que l'avis d'ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 03 décembre 2018 au 08 janvier 2019 est actuellement affiché à la porte de la mairie.

* VENTE DU BÂTIMENT SITUE « 94 RUE DE L'EGLISE » (EX-PRESBYTÈRE)

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rendez-vous chez le notaire le 20 décembre pour la vente de l'ancien presbytère.

* RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU)

Contrairement aux années précédentes, les collectivités n'ont plus l'obligation de prévoir une permanence le 31 décembre pour permettre l'inscription sur les listes électorales de la commune. *A compter du 1^{er} janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du REU, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant ce scrutin. Cependant pour les scrutins de 2019, année de transition, toute personne pourra solliciter son inscription jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin. Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la clôture des inscriptions sur les listes électorales interviendra le 31 mars 2019.*

* ORGANISATION MATÉRIELLE, DÉROULEMENT CÉRÉMONIE DES VŒUX -
DISTRIBUTION DES CARTES D'INVITATION À LA POPULATION

Après un tour de table, les élus se sont mis d'accord sur la distribution des invitations aux administrés, la mise en place de la salle et sur l'organisation de la réception à prévoir.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS -
COMMISSIONS ET AUTRES

1- INTERCOMMUNALITÉ

CCBPD : Réunion « PEDT » du Mercredi 14 novembre 2018

Madame GEFROY Marie-Jeanne dit que cette réunion portait essentiellement sur le Projet Educatif Territorial 2018-2021, obligatoire pour que les communes de la Communauté de Communes obtiennent les subventions de la C.A.F.. Elle souligne que MARCILLY n'est pas concerné puisqu'aucun accueil de loisir du mercredi n'est organisé sur la commune.

2- SYNDICATS

SIBA : Réunion du Mardi 11 décembre 2018

Monsieur le Maire porte à la connaissance des différents votes de cette réunion : subvention de 36 500 euros destinée à l'Espace des Pierres Folles, liste de fiscalisation

par commune, à noter que Marcilly (-3.50 %), les indemnités du Trésorier, la rétrocession du bassin de rétention à la commune de Anse.

3- COMMISSIONS COMMUNALES

Commission « voirie/bâtiments » : Réunion du Mardi 04 décembre 2018

La parole est donnée à Monsieur BLANCHON Frédéric qui fait part des dossiers traités :

- 1- Sur proposition d'ENEDIS : Enfouissement de la ligne haute tension sur 300 mètres sur la route départementale et qui s'engage à supprimer sept poteaux et l'enfouissement de la ligne haute tension qui surplombe le futur lotissement « Le clos des Mésanges », mais une procédure préalable est nécessaire puisque domaine privé.
- 2- Etude de la possibilité de déplacer l'agence postale dans la future bibliothèque et ce, dans l'attente de la construction des locaux professionnels prévus via le permis de construire de la SEMCODA.

Monsieur BLANCHON fait part d'une réunion de la commission « voirie » de la CCBPD où le projet d'un diagnostic des voiries communautaires a été validé, la dépense serait prise en charge en partie par l'intercommunalité sur le 2% de réserves. Un diagnostic des ouvrages d'arts (pont, tunnel etc...) sera fait également courant 2019 pour lister les travaux urgents à programmer. Il rapporte que le lot « maîtrise d'œuvre » des travaux de voirie dans le secteur a été attribué au bureau de Calad'Etudes.

Commission « éco-citoyens » : Réunion du Lundi 10 décembre 2018

Mme GEFROY Marie-Jeanne dit que 20 personnes étaient présentes, elle souligne l'arrivée de deux nouvelles personnes au sein de la commission, cette réunion portait sur le bilan trimestriel des actions menées :

- fiche d'action « cheminement des piétons » : elle fait part d'un mail reçu d'un administré qui trouve que l'action ne bouge plus, la réponse est que le programme de tracés ne peut pas être tout exécuté en une année, que des crédits budgétaires seront prévus sur plusieurs exercices afin de mener au mieux cette action.

- fiche d'action « le broyage » qui connaît un franc succès,

- fiche d'action « CME » précisément le renouvellement du Conseil Municipal des Enfants qui vient de se faire.

Ce rendez-vous s'est terminé sur le sujet des chats errants au quartier Montessuy.

Commission «urbanisme» : Réunion du mardi 11 décembre 2018

La parole est donnée à M. BELET Georges qui dit que la commission a étudié 03 dossiers : 1 Permis de construire et 2 déclarations de travaux.

PC 69.125.18.0.0012

ZONE UH

Travaux projetés : Division de terrain, pour détacher deux parcelles sur lesquelles est prévu la construction d'une maison individuelle avec ses annexes : piscines, garage.

Dossier reçu le : 16/11/2018

Dossier envoyé aux ABF le : non concerné

Courrier de modification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le : non concerné

Dossier envoyé en Préfecture : non

Dossier envoyé aux concessionnaires : non

Remarques de la commission : Ce dossier a été laissé en attente de l'avis de la commission puisque la déclaration transmise en mairie ne convient pas ; le formulaire « Cerfa » utilisé ne correspond pas. Au vu du dossier présenté, deux autres remarques ont été faites : référence couleur façade ne correspond pas à une des références du nuancier du PLU, le bardage prévu n'est pas autorisé par le règlement de la zone où se trouve le projet de travaux.

DP 69.125.18.0.0024

ZONE UH et A

Travaux projetés : Création d'une terrasse couverte ouverte sur l'extérieur devant le pool house d'une surface de 17.50 m², modification de la longueur du portail, modification de la hauteur du muret du côté de l'entrée du lotissement, création d'un muret d'une hauteur de 0.80 m en limite de propriété entre le 01 (le sien) et le lot 02.

Dossier reçu le : 23/11/2018

Dossier envoyé aux ABF le : non concerné

Courrier de modification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le : non concerné

Dossier envoyé en Préfecture : 06/12/2018

Dossier envoyé aux concessionnaires : non concerné

Remarques de la commission : La commission n'a rien à signaler et donne son accord.

DP 69.125.18.0.0025

ZONE NH et N

Travaux projetés : Ravalement de façade

Dossier reçu le : 23/11/2018

Dossier envoyé aux ABF le : 06/12/2018

Courrier de modification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le : 11/12/2018

Dossier envoyé en Préfecture : 06/12/2018

Dossier envoyé aux concessionnaires : non concerné

Remarques de la commission : Le projet est conforme au règlement du PLU actuel, la commission donne son accord en recommandant au pétitionnaire d'attendre la fin du délai de recours pour démarrer ses travaux de ravalement de façade.

4- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Mme GEFROY Marie-Jeanne dit que c'était la première réunion du nouveau conseil municipal d'enfants en mairie, après avoir participé pleinement à la commémoration du 11 novembre. Elle s'est déroulée le mardi 04 décembre 2018 et il a été évoqué : la mise en place d'une charte afin de connaître leurs motivations dans le courant de leur mandat, la mise en place d'un planning conjointement avec les membres du CCAS pour qu'ils participent ensemble à la distribution des colis destinés à nos aînés.

5- CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DEROBERT-MASURE Josette. Elle fait part à l'assemblée que l'auberge de Marcilly a réalisé un excellent repas, apprécié par tous et que les convives ont bien aimé l'animation musicale.

6- AUTRES

Construction d'un groupe scolaire : réunions de chantier

Monsieur BLANCHON Frédéric dit qu'il n'a rien à signaler, simplement qu'il va falloir trouver une date début avril, de préférence un samedi matin, pour organiser une visite du chantier avec les élus.

Monsieur le Maire dit qu'il est en train d'établir un dossier de demande de subvention pour l'acquisition et l'installation de la chaudière à bois granulés mais que les formalités ne sont pas simples.

PLU : réunion de travail du mercredi 28 novembre 2018

La parole est donnée à Monsieur BELET Georges qui fait part du déroulement normal de la procédure de modification et dit qu'une réunion est arrêtée au 19 décembre à laquelle seront associées avec les personnes publiques prévues dans la délibération. Il dit que le délai de 7 mois annoncé par l'agence 2BR.

Avant de clore la réunion, Monsieur le Maire fait part d'un courrier du département du Rhône qu'il a reçu et qui concerne le déploiement d'un nouvel outil numérique « Via Trajectoire », mis à disposition des personnes âgées dans le Rhône en recherche d'une maison de retraite.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 08 janvier 2019 à 20 h 30

Mardi 12 février 2019 à 20 h 30

CCAS

Néant

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Mardi 08 janvier 2019 après l'école

AUTRES

Mardi 04 janvier 2019 à 19 h, salle des fêtes : cérémonie des Vœux

COMMISSIONS

Commission communale d'urbanisme : mardi 08 janvier 2019 et mardi 12 février 2019, heures à confirmer ;

Commission communale « gestion communale cantine, garderie » : lundi 21 janvier 2019 à 20 h en mairie

Monsieur BLANCHON Frédéric demande à Monsieur le Maire de bien vouloir prévoir en janvier, une réunion de la commission communale « gestion des risques majeurs ».

Fin de séance 22 h 55.